

## Migrants : l'insupportable attente des mineurs isolés

[mediacites.fr/lyon/enquete-lyon/2017/09/20/migrants-linsupportable-attente-des-mineurs-isoles/](https://www.mediacites.fr/lyon/enquete-lyon/2017/09/20/migrants-linsupportable-attente-des-mineurs-isoles/)

Morgane  
Remy

20/09/2017



A la fois au cœur et en dehors de la ville. Il faut gravir deux volées de marches défoncées depuis le parvis de [la gare Part-Dieu](#) et rejoindre une plateforme de dalles brisées pour les rencontrer. Des dizaines de jeunes migrants – un sur deux environ se déclare mineur –, dorment là, au dos des hôtels Novotel et Athéna. En ce 4 septembre, c'est jour de rentrée pour la plupart des gamins. Mais pas pour ceux-là...

Originaires pour la plupart de Guinée ou de Côte-d'Ivoire, ils ont fui des violences familiales ou une pauvreté extrême pour rejoindre la France. Ils sont arrivés à Lyon en train, par hasard ou sous la pression d'un contrôleur SNCF. Beaucoup aussi... parce que l'Olympique lyonnais les faisait rêver ! « Moi, je suis fan de l'OL depuis tout petit », confie Ousmane, Guinéen de 16 ans avec une touche de naïveté qui contraste avec ses traits tirés. Le foot, comme pour beaucoup d'enfants de la troupe, c'est son rêve : le ballon rond est le deuxième argument de destination avancé par les enfants, après la perspective de l'école gratuite et francophone. « Le voyage a été dur, très dur. Mais je ne pouvais pas faire demi-tour, c'était pire là-bas », continue Ousmane. Pour lui, tout à basculé lorsque sa mère, malade et affaiblie, ne pouvait plus s'opposer à la volonté de son nouveau mari de ne pas le garder à charge.

### Leurs valises ? Parfois de simples sacs en plastique

« Aujourd'hui, j'ai peur, ajoute Ousmane. Peur pour mes affaires. » La police est passée le matin même, avant 8 heures. Avant que les travailleurs ne traboulet pour se rendre sur leur lieu de travail. Comme d'habitude, les forces de l'ordre évacuent les lieux mais ne procèdent à aucune arrestation. Des jeunes migrants restent encore quelques minutes : ils s'assurent que les autorités ne se débarrassent pas de leurs affaires. Dans leurs valises, parfois de simples sacs en plastique, se mêlent le peu de choses qu'ils possèdent, de leur unique couverture à l'original de leur acte de naissance. Sésame, pour les moins de 18 ans, pour – peut-être – échapper à la rue.

En France, l'Etat a l'obligation de porter assistance aux mineurs. Cette mission a été confiée aux départements. Dans le territoire du Grand Lyon, c'est à la Métropole qu'échoit cette responsabilité, à travers la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés plus connue sous son acronyme de Méomie. Les jeunes migrants y passent un entretien d'une heure, devant un assistant social qui doit déterminer si son interlocuteur a moins de 18 ans comme il le prétend, et s'il est bien « isolé », c'est-à-dire sans proche majeur avec lui. Le fonctionnaire se prononce sur la base de documents, dont l'acte de naissance quand le migrant en possède un, et sur son témoignage. Sur l'aspect physique également.

Si le migrant est reconnu « mineur isolé », c'est l'assurance pour lui d'être logé et nourri, grâce à l'aide sociale pour l'enfance du département ou, dans l'agglomération, du Grand Lyon. Il est placé dans les maisons de la Métropole ou des centres adaptés pour un coût de 150 euros par jour. La prise en charge temporaire dans une chambre d'hôtel coûte, elle, entre 80 et 100 euros. Il gagne aussi le droit d'être scolarisé. Sinon ? Retour à la galère de la rue. Signe de l'importance de l'entretien à la Méomie, les jeunes de Part-Dieu gardent précieusement sur eux le petit papier sur lequel est noté le jour de leur convocation. Mohammed Doumboya, Guinéen de 15 ans, peine à trouver ses mots en français, mais il montre avec insistance la date de son rendez-vous... 24 jours plus tard. Soit la perspective de dormir encore 24 nuits, au moins, dehors.

La Méomie est débordée. Engorgée. Elle peine à répondre à l'afflux croissant des demandes : 349 personnes en 2015, 613 en 2016 et probablement plus de 900 fin 2017, selon les chiffres dévoilés par les services. Trois fonctionnaires ont été recrutés entre octobre 2016 et mars 2017, ce qui a porté à douze l'effectif de la mission. Mais c'est encore loin d'être suffisant. Le président du Grand Lyon David Kimelfeld reconnaît cet engorgement : « Nous avons conscience que nous devons réorganiser et redimensionner ce service pour répondre à notre devoir moral et légal de prise en charge de ces mineurs », annonce-t-il à Mediacités. Avant de formuler une promesse : « Nous nous sommes emparés de la question et devrions apporter des solutions d'ici à deux mois ».

Deux mois qui paraîtront longs pour les principaux concernés, quand les professionnels soulignent l'urgence sanitaire. « Dormir dehors affecte leur santé, alors qu'elle est déjà fragilisée par leur voyage, témoigne le docteur Christine Raybaud, du service des urgences pédiatriques de l'Hôpital Femmes mères enfants de Bron. Cet été, tous les jours, nous avons des mineurs isolés aux urgences. » Elle évoque le cas de deux enfants actuellement hospitalisés pour une tuberculose. A ce jour, rien n'est encore prévu pour héberger l'un des deux malades à sa sortie. « En trente ans de carrière, dont dix ans dans cet hôpital, je n'ai jamais vu autant de détresse », déplore la médecin qui confie avoir appelé le bureau du procureur pour alerter l'institution judiciaire et tenter de trouver une solution pérenne. « La seule réponse que j'ai obtenue c'est "remettez-les à la rue !" », lâche Christine Raybaud. Quand ils le peuvent, les hôpitaux glanent un ou deux jours pour laisser au patient le temps de mieux se rétablir.

Système D également du côté des associations. Beaucoup n'ont pas pour mission de s'occuper des mineurs, mais elles ferment les yeux et accordent des dérogations. Nombre de migrants de tous âges trouvent refuge et chaleur au point d'accueil de l'Association de l'hôtel social (LAHSo), à la Vilette, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Le centre offre un petit déjeuner, une laverie, des douches, un accueil social... le minimum nécessaire pour retrouver un brin de dignité après une nuit à la rue. « Normalement le lieu est réservé à un public de plus de 25 ans mais nous avons décidé de déroger à cette règle dès cet été, vu l'ampleur du phénomène », précise Hanif Tchadjodo, éducateur connu pour reconstituer le stock de couvertures après leur confiscation par les forces de l'ordre.

### **Seul un migrant sur deux (qui se déclarent mineurs) pris en charge**

Parmi les acteurs associatifs, tous ont conscience de l'engorgement de la Méomie, mais plusieurs voix lui reprochent d'être bien trop sélective. Seul un migrant sur deux qui se présentent à la Méomie sera pris en charge cette année, contre 53% en 2016 et 75% en 2015. Certains militants et assistants sociaux qui travaillent pour ou avec la Métropole s'interrogent sur la volonté politique de décourager les demandes de prise en charge. Autrement dit, de vouloir éviter « l'appel d'air » que provoquerait un accueil trop clément. « Non, je ne passe pas chaque matin donner des instructions aux services, leur rétorque David Kimelfeld. Et les travailleurs sociaux font un travail remarquable dans des conditions difficiles, guidés par leur déontologie et leur indépendance. » L'augmentation des refus serait, selon la Métropole, le simple reflet de la hausse des fraudes des majeurs qui tentent d'obtenir l'aide sociale à l'enfance.

Une chose est sûre : sans document d'identité ou acte de naissance officiel et fiable, déterminer l'âge d'un jeune se révèle être un exercice forcément délicat. Et aléatoire. Comment distinguer un adolescent de 17 ans et demi d'un jeune adulte de 18 ans et 3 mois ? Certes l'arrêté du 17 novembre 2016 offre un cadre légal, mais il demande aux travailleurs sociaux de juger sur la base d'un « faisceau d'indices » et « à confronter l'apparence physique de la personne évaluée, son comportement, sa capacité à être indépendante et autonome, sa capacité à raisonner et à comprendre les questions posées, avec l'âge qu'elle allègue ». Une incohérence dans le récit ou le manque d'un tampon sur un document au moment de l'évaluation peut déboucher sur un refus définitif de prise en charge de la part de la Méomie.

« Nous avons l'impression que la Méomie juge souvent sur l'aspect physique des adolescents pour les refuser, s'indigne Françoise Leclerc de Réseau éducation sans frontières (RESF). Or, avec ce qu'ils ont vécu et subi, c'est impossible de savoir précisément leur âge. » Face au flou qu'elles dénoncent, les associations se sont structurées. Chaque mercredi matin, à la Marmite collective, dans le 1er arrondissement, le collectif pour l'Accueil des mineurs isolés étrangers (l'Amie, composé d'associations mobilisées sur la question, dont la Cimade, Médecins du monde, RESF et La Ligue des droits de l'Homme) prépare les mineurs avant leur entretien avec la Méomie.

Cela ne suffit pas toujours. En témoigne la frustration contenue des jeunes migrants de la plateforme de la Part-Dieu. Ce soir-là, ils repoussent jusqu'à l'épuisement l'heure de s'allonger sur leur lit de carton. Alors les langues se délient. Les petites phrases de colère fusent, mais sans hausser le ton de peur d'attirer l'attention : « Ils [les services de la Méomie] m'ont juste dit qu'il n'y avait pas de place » ; « Tu auras plus de chance si tu vas dans un petit village » ; « Ce ne sont pas des gentils » ; « Nous ne pouvons rien pour toi, c'est leur slogan » ; « Ils nous accusent de mentir » ; « On m'a dit que j'avais l'air trop vieux » ... Le rendez-vous est toujours vécu comme une véritable épreuve. Il dégénère parfois : lundi 11 septembre, par exemple, un jeune qui déclarait avoir moins de 15 ans a été évacué par les pompiers puis hospitalisé à l'Hôpital Femmes mères enfants suite à une crise nerveuse. « Ces enfants sont à bout, à cause de leur voyage mais aussi à cause de notre système d'accueil, accuse Françoise Leclerc, attristée. Celui-ci n'est pas à la hauteur, faute de places d'accueil. »

### **Traque à la fraude épinglée par la cour d'appel**

Fraude de la part des migrants ou tri trop sévère de la Métropole ? Si une décision de la Méomie est contestée, c'est à la justice de trancher. Quand le juge pour enfants est saisi, les avocats qui se mobilisent obtiennent souvent gain de cause. « J'ai géré un grand nombre de cas, avec cinq dossiers de front en permanence, et nous avons toujours gagné notre procès après un refus de la Méomie, confie maître Sandrine Rodrigues, qui anime régulièrement la permanence du barreau dédiée aux mineurs non-accompagnés et lancée cette année pour répondre à l'afflux. Ces jugements prouvent que les refus de la Méomie ne répondent pas à des standards précis. Ils paraissent parfois illogiques. »

« L'institution judiciaire elle-même a sa part de responsabilité, ajoute Florence Alligier, une avocate pénaliste qui a commencé à défendre des mineurs non accompagnés le 31 décembre dernier, quand l'un d'entre eux a poussé la porte vitrée de son cabinet non loin du tribunal. Le procureur classe sans suite toutes les décisions de non-prise en charge de la Méomie, sans creuser le dossier, laissant tout pouvoir à cette administration. » Cette stratégie est relativement nouvelle car le parquet s'est longtemps illustré par son zèle en matière de poursuite de « faux mineurs » pour escroquerie. Cette traque de la fraude a été épinglée par la cour d'appel de Lyon qui a, le 11 janvier 2017, invalidé cinq jugements en correctionnelle. Selon elle, il était impossible de prouver que les jeunes hommes étaient majeurs au moment des faits.

Le parquet relaie aussi des dossiers de refus de la Méomie auprès de la police aux frontières (PAF) chargée d'enquêter sur la fraude documentaire (les faux actes de naissance) et adepte des tests osseux. Ces examens, destinés à estimer l'âge en fonction du développement osseux d'un individu, est particulièrement décrié. Ils sont néanmoins toujours présentés aux juges pour enfants quand il s'agit de défendre le choix de la Méomie. Au magistrat, ensuite, d'accepter ou non ce test comme une preuve.

| « J'ai peur d'être renvoyé à la case départ »

Entre les refus plus nombreux de la Méomie, les associations qui s'organisent et se professionnalisent et l'implication de certains avocats, les cabinets des juges pour enfants sont assiégés. Résultat, le délai pour une audience s'étire **entre deux et quatre mois**. Pour les jeunes migrants, c'est autant d'attente à la rue et dans la peur.

C'est le cas de Bangoura, un Guinéen de 16 ans, refoulé par la Méomie. « Je ne peux pas dormir avec ces températures. Je rêve tout le temps des trois personnes qui sont mortes noyées pendant la traversée de la

Méditerranée, je crains toujours d'être chassé par la police au petit matin et j'ai peur d'être renvoyé à la case départ, où je ne peux plus vivre, témoigne-t-il. J'ai traversé le Niger, vu des morts dans le désert, eu peur de tomber du camion, me suit fait battre et enfermer en Libye. Mais ici, c'est dur aussi, parce que je dors dehors. » Ce qui le fait tenir ? « Etre enfin entendu par le juge pour enfants et prouver que je dis la vérité ! »

#### **« Nous avons préféré l'aventure »**

Diomande, 15 ans, et Ismael, 14 ans, sont demi-frères d'un père ivoirien polygame. « Notre père est mort et nous avons vécu un calvaire », raconte Diomande. Après une enfance scolarisée à la ville, ils sont envoyés au village. Un oncle les accepte mais n'entend pas garder deux bouches à nourrir sans contrepartie. « Il avait des enfants de notre âge qui allaient à l'école mais nous devions faire de grandes journées aux champs pour ramener notre salaire », poursuit Ismael. Pour se rendre sur leur lieu de travail, ils marchaient sept kilomètres à l'aube puis au crépuscule... pour ensuite recevoir des coups une fois rentrés à la maison. « Ce n'était pas humain, nous avons préféré l'aventure », expliquent-ils en finissant les phrases l'un de l'autre.

Leur traversée a duré près d'un an, entrecoupée de haltes forcées et particulièrement éprouvantes. Au Burkina Faso, ils sont retenus six mois, le temps de rassembler l'argent nécessaire pour payer les passeurs. En Libye, à Sabah, ils sont ensuite emprisonnés dans un centre de rétention. « Les gardiens nous demandaient une rançon mais notre oncle ne voulait pas payer », reprend le plus âgé. « On nous a torturés, empêchés de dormir, affamés », ajoute avec colère le plus jeune. Un passeur accepte finalement de les prendre en charge sur un bateau, à Tripoli. Comme beaucoup, il traverse sur un zodiac. « Nous avons mis 15 heures à traverser à 130 ou 150 sur le bateau », se souvient l'aîné. « Une femme a accouché », ajoute le benjamin. Plus de peur que de mal : ils arrivent en Italie, dans un foyer pour majeurs où les plus grands font la loi. Ils fuient à vélo profitant d'un moment où les adultes du centre sont à l'Église. Ils montent dans un train au hasard. Ils sont arrivés à Part-Dieu le 19 mai dernier. Aujourd'hui, les deux frères attendent une audience devant le juge pour enfants.